



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de l'enseignement supérieur

Question au Gouvernement n° 229

Texte de la question

## RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**M. le président.** La parole est à Mme Fabienne Colboc, pour le groupe La République en marche.

**Mme Fabienne Colboc.** Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la plateforme APB relative aux modalités d'entrée à l'université a été vivement critiquée cette année.

Vous avez rapidement fait part de votre volonté de mieux préparer l'accès à l'enseignement supérieur en mettant fin au processus injuste de sélection par tirage au sort pour les filières dites « en tension », et en accompagnant la réussite des étudiants.

**M. Fabien Di Filippo.** Et la sélection ?

**Mme Fabienne Colboc.** Dans le même temps, il convient de prendre en compte le taux d'échec pour les étudiants à l'issue du premier cycle de l'université : aujourd'hui, ce taux varie entre 60 et 70 %.

Un processus de concertation sociale a été lancé par votre ministère pour mettre fin à l'utilisation de ce tirage au sort : des groupes de travail constitués d'étudiants, d'enseignants, de parents, de recteurs ou encore de personnels des universités ont ainsi été mis en place dès la mi-juillet.

Aujourd'hui, il est indispensable de proposer un modèle clair et global pour chaque étudiant, qui réponde aux situations individuelles et permette la réussite des études.

Madame la ministre, quelles mesures concrètes avez-vous retenues dans le Plan étudiants à l'issue de cette large concertation pour favoriser la réussite des étudiants en premier cycle de l'enseignement supérieur ?  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)*

**M. Pierre Cordier.** La ministre avait déjà la question !

**M. Fabien Di Filippo.** C'est elle qui l'a écrite !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** « Merci pour cette question » !

**Mme Frédérique Vidal,** *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Madame la députée, vous avez raison, il était temps de mettre fin à deux injustices : d'abord, la sélection par le tirage au

sort, la plus arbitraire qui soit ; ensuite, la sélection par l'échec, la plus injuste socialement.

Le Gouvernement a donc présenté hier un Plan étudiants qui comporte trois volets. Le premier volet concerne l'orientation ; il prévoit un meilleur accompagnement et une plus grande information pour l'ensemble des lycéens. Concrètement, cela signifie deux professeurs principaux par classe de terminale, 3 000 étudiants ambassadeurs qui iront discuter avec les lycéens, deux semaines d'insertion dans l'enseignement supérieur ainsi que des informations sur l'insertion professionnelle, le taux de réussite, le contenu et les attendus de l'ensemble des filières universitaires.

**M. Thibault Bazin.** On n'y comprend rien !

**Mme Frédérique Vidal, ministre.** Deuxième volet : la possibilité pour les universités d'accompagner les étudiants de manière plus personnalisée. A-t-on le droit de savoir ce que l'on veut faire à dix-huit ans ? Oui. A-t-on le droit d'hésiter encore ? Toujours oui. Nous devons donc adapter les enseignements à la diversité des étudiants : c'est ce que nous nous attacherons à faire.

**M. Thibault Bazin.** Vous n'avez pas l'air d'y croire !

**Mme Frédérique Vidal, ministre.** Le troisième volet de ce plan vise à rendre du pouvoir d'achat aux étudiants : 100 millions d'euros seront ainsi rendus dès la rentrée prochaine aux étudiants.

**M. Aurélien Pradié.** Avec les APL !

**M. Thibault Bazin.** Rendez-nous les APL !

**Mme Frédérique Vidal, ministre.** Ce plan, nous l'avons souhaité équilibré et juste. Le Gouvernement investit 1 milliard d'euros supplémentaires pour accompagner tous les bacheliers vers la réussite dans l'enseignement supérieur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Fabienne Colboc](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 229

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur, recherche et innovation

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur, recherche et innovation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er novembre 2017](#)